

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
COMMUNE DE LE BRUSQUET

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 Mai 2022**

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

**Présents :** Mesdames BELTRANDO/ BIGGI/ CORRIOL/ FRANÇOIS/ MAGAUD/ SARRON  
Messieurs REINAUDO/ PAU/ IAVARONE/ KISTON/ NOTO/ VAUDREMONT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Laurent DUBUS à Monsieur Gilbert REINAUDO  
Madame Christelle COUET à Madame Marion CORRIOL

**Absent :** Monsieur Gérard GUIEU

**Secrétaire de séance :** Madame Véronique BIGGI

**1 / Approbation du procès-verbal du 31/03/2022**

**Approuvé à l'unanimité**

**2/ Délibération : Autorisation signature, entre la commune et PAA, d'une convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales »**

Pour rappel : PAA a la compétence « Gestion des eaux pluviales » depuis 2009, mais délègue cette gestion à la mairie :

- Nettoyage, entretien des réseaux fait par les employés communaux, les heures sont re-facturées à PAA.
- Compétence déléguée à la mairie pour une période d'un an.

**Approuvé à l'unanimité**

**3/ Délibération : Lancement procédure reprise concession cimetière**

La commune rencontre un problème de places dans les 2 cimetières de la commune (Le Brusquet et Le Mousteiret). Afin de palier à cela, depuis 2014, elle s'est engagée sur la reprise des concessions du cimetière.

3 types de concessions :

- Perpétuelles
- Cinquantenaire
- Trentenaire
  
- 1<sup>ère</sup> procédure lancée en 2019 : reprise des tombes à l'abandon (procédure terminée)
- 2<sup>ème</sup> procédure : phase définitive
  - o 5 tombes seraient à récupérer sur le cimetière du Brusquet
  - o 20 à 25 tombes seraient sans titre de concession.

Des recherches vont être effectuées et un délai d'un an va être donné pour régulariser la concession par renouvellement ou abandon des droits.

Pour cela, une assistance juridique va encadrer la procédure.

**Approuvé à l'unanimité**

**4 / Délibération : Revalorisation des tarifs des concessions funéraires dans les cimetières et colombariums**

Débat à savoir si l'on conserve les concessions perpétuelles.

Compte tenu de la faible demande, il est décidé, à l'unanimité de les conserver. Par contre, les tarifs sont revus.

- Perpétuelle	1200 €
- Cinquantenaire	500 €
- Trentenaire	300 €
- Colombarium (50x50) permettant d'accueillir 2 urnes	100 € pour 30 ans

La concession perpétuelle était proposée à 1500 €, après débat, il a été décidé de la passer à 1200 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**5 / Délibération : Convention de passage effacement fils nus « La croix » et « St Michel » Syndicat d'Energie des AHP et la commune**

Sur ces 2 localisations, SDE 04 va déposer les 4 câbles, les isoler de manière à n'avoir qu'un seul câble.

Pour cela, des autorisations de passage en aérien vont être demandées.

**Attention** : faire modification car une erreur sur la convention prévoit un passage en souterrain.

**Approuvé à l'unanimité**

**6 / Arrêté du Maire : Extinction de l'éclairage public de certains quartiers en partenariat avec PAA**

Afin de limiter les nuisances et dans un souci écologique, il est envisagé de limiter l'éclairage public sur la commune. L'éclairage de 2 points seraient conservés, à savoir :

- Les centres bourg du Brusquet et du Mousteiret
- La Départementale RD900

En période de fêtes, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Des horaires ont été proposés, sachant que l'on peut les modifier éventuellement :

- à 01 heure et non rallumé, d'avril à septembre.
- de 00 heure à 05 heures 30 du matin, d'octobre à mars.

Début de ces nouvelles mesures ; 20/06/2022

Communication d'informations dans l'Echo des Lauzières et lors de la réunion publique du 31/05/2022.

La commune est déjà équipée en grande partie en éclairage Led. PPA propose de poursuivre cet effort.

**Approuvé à l'unanimité**

**7 / Questions diverses :**

- La mairie a été contactée par la gendarmerie qui souhaite mettre en place, en regroupement avec 3 autres communes (Marcoux – La Javie – La Robine), une vidéo-protection sur la RD900. Ceci afin d'assurer un maillage pour tout délit entre Seyne-les-Alpes et Digne-les-Bains, permettant d'identifier ou de suivre tout auteur de délit.
  - o 2 points ont été retenus : l'entrée du village (direction de Digne-les-Bains) à l'intersection vers l'école et la mairie et à l'entrée du village direction La Javie (au niveau des containers de recyclage)
  - o Les travaux seraient à la charge de la commune subventionnés à 80 %
  - o Reste à définir les frais de maintenance

Débat sur l'intérêt de ce système sur notre commune, ainsi que sur la protection de la vie privée ...

Gilbert REINAUDO informe qu'il ne s'agit que d'un projet et propose d'avancer, avec la gendarmerie, pour plus d'informations. La décision finale sera abordée lors d'un prochain conseil.

A ce stade :

- **6 Pour** – Mmes SARRON, BIGGI et Mrs REINAUDO (+1 pouvoir), NOTO, VAUDREMONT, IAVARONE
- **6 Abstentions** – Mmes MAGAUD, BELTRANDO, CORRIOL (+1 pouvoir), FRANÇOIS et Mrs PAU, KISTON

- Point sur le recrutement :

- Départ de M. Julien BOYER – Employé communal  
au 01/09/2022 pour la Mairie du Chaffaut  
..... Phase de recrutement
- Départ de Julienne BURGADA– Directrice ACEM  
Au 31/05/2022 pour la CAF  
..... Phase de recrutement BPJEP – module Direction
- Départ en retraite de Suzanne Iavarone – Employée à la bibliothèque  
Au 30/06/2022 ..... Remplacement par Mme Régine DESMAZIÈRES  
(au 01.09.2022)  
Il est abordé la plage horaire de la bibliothèque et une proposition sera faite avec la nouvelle équipe.

- Quelques précisions sur la réunion publique qui se déroulera le mardi 31/05/2022 à 18h30

Gilbert REINAUDO nous informe de l'intervention :

- des responsables de la résidence sénior (Silver Castel – Groupe Synergie Family)
- Yannick Baldo – Présentation et évolution du tri et recyclage

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.*

*La Secrétaire de Séance, Véronique BIGGI.*

